

Le projet proposé

Un projet pour l'aménagement du territoire, intégrant des mesures pour les habitants, leurs activités, leur cadre de vie

Parmi toutes les solutions étudiées, le projet proposé à la concertation présente globalement les moindres impacts humains et environnementaux et répond aux objectifs essentiels de la rocade.

Le tracé, contrairement aux autres variantes, n'est pas affecté par les cavités minières, évite les espaces naturels remarquables littoraux et passe à l'écart du périmètre de protection de captage de la prise d'eau de l'Urne.

juin 2002

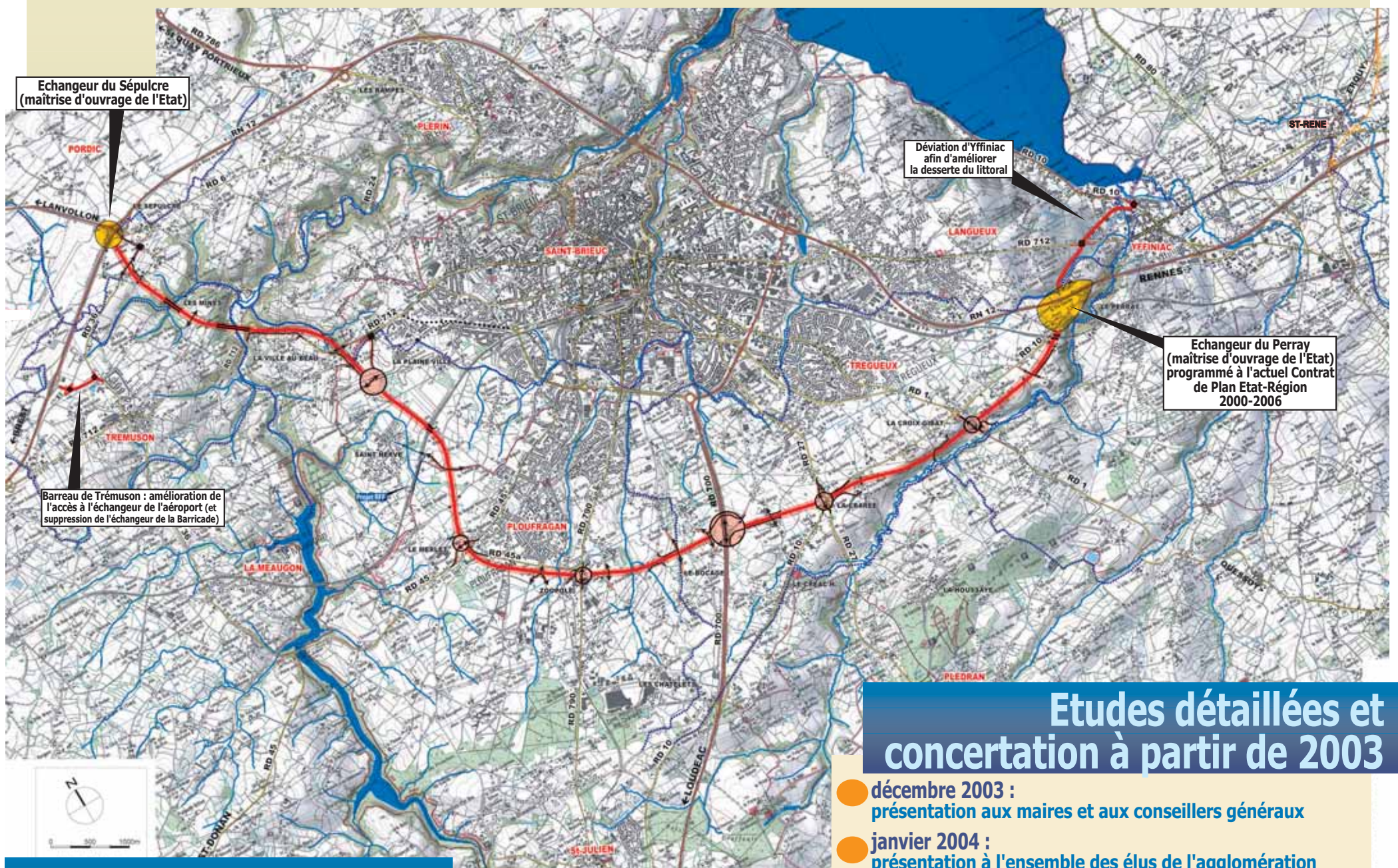
Vote de la CABRI sur le choix du tracé hormis la section le Zoopôle-la Crarée laissée à l'initiative du Conseil Général

novembre 2002

Séance plénière du Conseil Général, choix du tracé à l'exclusion de la section le Zoopôle-la Crarée

janvier 2003

Séance plénière du Conseil Général, choix du tracé pour la section le Zoopôle-la Crarée et confirmation du tracé global



Etudes détaillées et concertation à partir de 2003

- décembre 2003 : présentation aux maires et aux conseillers généraux
- janvier 2004 : présentation à l'ensemble des élus de l'agglomération
- avril 2004 : présentation aux associations locales, comités de défense, associations de protection de l'environnement
- juin 2004 : réunions publiques cantonales
- de juin à décembre 2004 : exposition publique du projet à Ploufragan, à Tréguieux et au Conseil Général
- 9 novembre et 21 décembre 2004 : réunions publiques sur la section Le Merlet / Zoopôle
- décembre 2004 : réunion publique afin de dresser un bilan de la concertation engagée
- 2005 : enquête d'utilité publique

Les engagements pris

- une large concertation avec l'ensemble des partenaires
- l'intégration environnementale, paysagère et architecturale
- la réduction des nuisances, notamment sonores
- le rétablissement des liaisons douces
- l'amélioration des conditions de circulation et de sécurité en cohérence avec le concept de la Route du Futur ® (info trafic, mesures d'exploitation, matériaux innovants, etc...)

